
 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT
TITRE DE PENSION
 Document original - à conserver à vie - ne jamais s'en séparer

CERTIFICAT D'INSCRIPTION DE LA PENSION CIVILE DE RETRAITE
 Numéro de pension : **X 99 999999 X**
 ARRÊTÉ DU 29 03 2016
DURAND (EPOUSE DUPOND)
 PAULE PASCALE PAOLA
 NÉE LE 29 01 1964 A OURET (CREUSE) NIR : **2 20 20 20 200 200 20**


ADMINISTRATION : **JUSTICE**
 ANNÉE D'OUVERTURE DU DROIT : **2015** N° DE DOSSIER : **XXXXXXX**
 GRADE RETENU :
ADJOINT ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ROM 4 75 504
 INDICE NOUVEAU MAJORÉ : **477** A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION : **01 04 2016**

SERVICES ET BONIFICATIONS PRIS EN COMPTE

NATURE DES SERVICES	PERIODES DU AU	CATEGORIE	FRACTION RETENUE	DUREE A M J
SERVICES DE TITULAIRE				
POUR LE COMPTE DE L'ETAT	01 05 1999 31 03 2016	SEDENTAIRES	100 %	16 11 00
TOTAL DES SERVICES				16 11 00

BONIFICATIONS PRISES EN COMPLEMENT DANS LA LIMITE DE 80 %

NATURE DES BONIFICATIONS	DUREE
BONIFICATION POUR ENFANTS NES, ADOPTES, PRIS EN CHARGE AVANT LE 01/01/2004	04 00 00
TOTAL DES BONIFICATIONS	04 00 00

SUITE AU VERSO

 MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

Nature de la pension :
pension civile de retraite
ou pension militaire de retraite

Numéro de votre pension
à rappeler dans toute
correspondance

Votre numéro de sécurité
sociale à rappeler dans
toute correspondance

Date de départ de votre retraite

Administration d'appartenance
lors de votre départ à la retraite

Année à laquelle vous avez atteint votre
âge légal de départ à la retraite

Grade sur lequel
a été calculée votre pension

Figurent dans ce tableau, s'il y a lieu,
les bonifications :
- pour enfants
- pour services hors d'Europe
- pour bénéfices de campagne
- pour services aériens ou sous-marins
commandés

Règle d'arrondi :
45 jours = 1 trimestre

Tous régimes de base
confondus (privés, public...)

Durée des services et périodes
effectuées dans la fonction
publique d'État

TOTAL GENERAL DES SERVICES ET BONIFICATIONS : 20 11 00
TOTAL GENERAL ARRONDI A 84 TRIMESTRES
POURCENTAGE DE PENSION REMUNERANT LES SERVICES ET BONIFICATIONS : 38,102 %
(84/165 x 75%)

COEFFICIENT DE MAJORATION

UNIQUEMENT ASSURANCE
TOTAL: 193 TRIMESTRES 0 JOUR
NOMBRE DE TRIMESTRES RETENUS POUR LE CALCUL DE LA MAJORATION 2 TRIMESTRES
COEFFICIENT DE MAJORATION (2 TRIMESTRES X 1,25%) 02,500 %
POURCENTAGE DE PENSION APRES APPLICATION DU COEFFICIENT DE MAJORATION 39,132 %
(38,102 + (38,102 X 02,500%)

Ce pourcentage permet de
calculer le montant brut
de votre pension

SUPPLEMENTS POUR ENFANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	BONIF POUR ENFANTS	MAJORATION		
				droit	POURCENTAGE CURULE *	A compter du
DUPOND	GAELE	29 06 1974	OUI	OUI		
DUPOND	GAETAN	29 02 1977	OUI	OUI		
DUPOND	GERALD	30 08 1980	OUI	OUI	10	01 04 2018
DUPOND	OLIVIA	30 10 1987	OUI	OUI	15	01 04 2018

* LES TROIS PREMIERS ENFANTS ELEVES PENDANT AU MOINS NEUF ANS OUVRENT DROIT A UNE MAJORATION DE 10 % A PARTIR DU QUATRIEME. CHAQUE ENFANT OUVRE DROIT A 5 % SUPPLEMENTAIRES.

TEXTES DE REFERENCE

CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE :
L 4-1

ATTENTION : VOUS DEVEZ SIGNALER L'EXERCICE DE TOUTE ACTIVITE REMUNERE A VOTRE CENTRE DE RETRAITES DONT L'ADRESSE FIGURE SUR LA LETTRE ACCOMPAGNANT VOTRE TITRE DE PENSION ANSI QUE SUR VOS BULLETINS DE PENSION. LA REPRSE D'ACTIVITE NOUVE DROIT A AUCUN AVANTAGE DE VIEILLESSE APRES D'AUCUN REGIME LEGAL DE BASE OU COMPLEMENTAIRE.

Figurent ici les textes réglementaires
correspondant à votre situation

MONTANTS BRUTS ANNUELS A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

AU TITRE DES ANNEES REMBURSANT LES SERVICES ET BONIFICATIONS 9 176,53 € TOTAL I

SUPPLEMENTS

-MAJORATION POUR ENFANTS (MFE)..... 1 376,47 €
(15 % DU MONTANT DE LA PENSION)

TOTAL II = (TOTAL I + MFE), SOIT..... 10 553,00 €

TOTAL GENERAL DE LA PENSION = TOTAL II SOIT..... 10 553,00 €

MONTANT DROT MENSUEL..... 879,41 €

PENSION PAYEE PAR LE CENTRE DE GESTION DES RETRAITES DE NAVIGES
QUI CALCULERA LE MONTANT NET A VERSER APRES RECEPTION DE LA DECLARATION
POUR LA MISE EN PAIEMENT.

Vous trouverez des informations complémentaires dans la brochure "Conseils pratiques aux retraités civils et militaires".

Pour de plus amples renseignements concernant ce titre de pension numéro X 99 99999 X :

Vos contacts

Contact : 0 810 10 30 35 Site Internet : retraitesdetat.gouv.fr

Tout recours contentieux contre les bases de liquidation de la pension doit être formé dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été accusé réception du présent certificat de pension. Ce recours doit être présenté devant le tribunal administratif dont dépend le comptable chargé du paiement de la pension.

Le Directeur du Service des retraites de l'Etat

Avin PIAU



De ce montant doivent être déduites les cotisations sociales (CSG, CRDS, CASA, etc.) pour obtenir le montant net